

Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2025

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES : - Lionel PEYRELONG

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MOREL

Le conseil municipal approuve la séance du 7 novembre 2025

Ordre du jour :

- Droits de préemption

La commune a reçu 2 droits de préemption concernant la vente d'un appartement dans l'immeuble de l'OPAC (appartement du bas) et la vente de la maison de Mr Buchaca à Bigorre. Le conseil municipal n'utilise pas son droit de préemption sur ces 2 biens.

- Augmentation des loyers et tarifs communaux

Comme chaque début d'année, il convient d'augmenter les loyers des locations communales selon l'indice de référence des loyers, le conseil municipal approuve cette augmentation prévue dans les baux.

Le conseil municipal a également décidé de fixer le tarif de location du tractopelle et du camion aux particuliers au prix de 55 € de l'heure à partir du 1^{er} janvier 2026.

- DETR 2026 – Aménagement de l'ancien centre équestre

Comme évoqué lors du conseil municipal du 7 novembre, la commune envisage d'aménager l'ancien centre équestre situé Rue de la Croisette. Pour cela, un architecte a proposé l'aménagement de 2 appartements, un dans l'ancienne partie habitation et un dans la partie grange, la partie écurie serait aménagée en chaufferies et garages. Le conseil municipal donne un accord de principe sur les plans proposés mais attend le chiffrage des travaux pour valider le projet. De plus, une demande de subvention en DETR sera déposée pour aider à financer ces travaux, elle pourrait être de 50 % du montant des travaux.

- DM budget assainissement

Suite à un manque de crédits sur le budget assainissement et pour pouvoir régler les Intérêts Caurus Non Echus, il convient de prendre une délibération modificative pour un montant de 1631.63 €.

- Convention avec le SGEV pour la mise à disposition du personnel communal et du tractopelle

En vue du transfert des budgets eau et assainissement au SGEV (Syndicat des Eaux du Velay), une convention va être signée pour la mise à disposition du

personnel communal et du tractopelle. Il faut donc déterminer un tarif horaire. Le conseil municipal a décidé de fixer les tarifs suivants : 25 € de l'heure pour le personnel et 55 € de l'heure pour le tractopelle.

- **Délibération du quart sur le budget commune et centre d'accueil**

Pour pouvoir payer les factures d'investissement qui pourraient arriver avant le vote des budgets 2026, il convient de prendre une délibération autorisant le maire à payer ces factures dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2025.

- **Participation à la cantine scolaire**

Le prix du repas de la cantine scolaire va augmenter de 0.10 € à partir du 1^{er} janvier 2026. Le conseil municipal décide de prendre en charge cette augmentation sur le budget de la commune.

- **Maison Chalindar**

La maison Chalindar, située Rue des Guinguettes, qui s'est écroulée en février 2025, n'est toujours pas sécurisée. Monsieur le maire a pris contact avec les héritiers qui dans un premier temps avaient décidé de la sécuriser et éventuellement de la reconstruire, mais n'ont rien fait. Aujourd'hui, ils ont changé d'avis et proposent de la léguer à la commune pour l'euro symbolique. Toutefois le coût de la démolition reviendrait à la commune qui avait déjà fait faire un devis par l'entreprise Sagnard d'un montant d'environ 13 000 €.

Le conseil municipal décide, avant d'accepter le don, de demander aux héritiers de participer à la sécurisation de la maison.

- **Location de l'appartement situé 1 Rue de la Croisette**

Suite à la mise à l'affiche de la location de l'appartement situé Rue de la Croisette, la commune a reçu une seule demande de Mr Léo JOVER LOPEZ qui travaille au centre d'accueil. Le conseil municipal décide donc de lui louer l'appartement.

- **Lotissement Charigou 3**

Le cabinet AB2R a réalisé les plans d'aménagement du lotissement Charigou 3. Il y aura 15 lots. La commune attend le chiffrage des travaux qui permettra de définir le prix de vente des lots. Il faudra ensuite déposer un permis d'aménager et faire les travaux d'aménagement. La vente des lots pourra commencer fin 2026

Le Maire
Philippe DELABRE

Le secrétaire de séance
Catherine MOREL